

DEPARTEMENT
des
YVELINES
ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

N°22/131
MAIRIE de MAISONS-LAFFITTE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET :

**CESSIONS DE VEHICULES MIS AUX ENCHERES
(28)**

Date de convocation :
6 décembre 2022

NOMBRE DE MEMBRES :
En exercice : 35
Présents : 31
Représentés : 4
Votants : 35

Séance du 12 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le douze décembre, à 19 heures 30, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur MYARD, Maire.

PRÉSENTS : Jacques MYARD, Maire,

Brigitte BOIRON, Véronique BERTRAN DE BALANDA (sortie points n°7 et 8), Philippe BOUVIER, Sandrine COUTARD, Serge GODAERT, Marie-Liesse SALIN, Gino NECCHI, Ingrid COUTANT, Claude KOPELIANSKIS, Béatrice VIVIEN (sortie points n° 16 et 17), Franck LELIEVRE, Arthur DEHAENE, Marie-Odile COLATRELLA, Marie-Alice BELS, Charles-Philippe MOURGUES, Yann QUENOT, Sylvie DUFLOT, Régis PHILIPPON, Monique LAHEURTE, Marie-Sophie DE PONTHAUD.

Janick GEHIN, Charles GIVADINOVITCH, Anne LAVAGNE, Philippe LIEGEOIS, Valérie SINGER, François DREUILHE, Tania GUNTHER-FUMAT, Nicolas LJUBENOVIC, Amélie THEROND KERAUDREN, Jean-Claude GIROT.

ABSENTS EXCUSÉS :

Anne VUAILLE, Magali NICOLLE, Anne BAILLY, Patrice COSTE.

DELEGATIONS :

Par application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont déclaré par lettre, déléguer leur droit de vote :

Anne VUAILLE à Marie-Liesse SALIN
Magali NICOLLE à Claude KOPELIANSKIS
Anne BAILLY à Yann QUENOT
Patrice COSTE à Jacques MYARD.

SECRETARE : Sylvie DUFLOT est nommée SECRETARE DE LA SEANCE.

Le Conseil municipal,

Sur proposition du Maire et présentation du rapport par Claude KOPELIANSKIS, Maire-adjoint ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique ;

CONSIDERANT que la Commune a récemment mis en vente via son prestataire AGORASTORE différents véhicules ;

CONSIDERANT que les adjudicataires ayant été désignés à l'issue de la mise aux enchères, il y a lieu d'approuver les ventes correspondantes ;

VU la Commission Finances, Optimisation Financière, Administration Générale, Personnel, Sécurité et Communication en date du 7 décembre 2022 ;

VU la Commission Urbanisme, Développement Economique, Développement Durable et Travaux en date du 7 décembre 2022 ;

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

1 - D'APPROUVER la cession du Nissan Atleon polybenne 537-EQR-78 à la société Occasions Service, 1411 Route de Fléville 54170 LUDRES au prix de de 27 205 €.

2 - D'APPROUVER la cession du Renault Kangoo AW-492-BV à la société AG auto, 494 rue de la Garenne 18230 BOURGES au prix de 7 319 €.

3 - D'APPROUVER la cession du Renault Kangoo BV-305-QN à la société CM Automobiles, 341 boulevard de Strasbourg 50000 SAINT-LO au prix de 5 899 €.

4 - D'APPROUVER la cession du Renault Kangoo FJ-576-XK à la société L3G groupe, 16 rue Jean Mermoz 74940 ANNECY au prix de 18 234 €.

5 - D'APPROUVER la cession du Renault Kangoo BV-329 à la société Fleg 38, 70 route de Vienne 38150 VERNIOZ au prix de 8 096 €.

6 - D'APPROUVER la cession du Renault Kangoo AW-677-BV à la société CM Automobiles, 341 boulevard de Strasbourg 50000 SAINT-LO au prix de 6 019 €.

7 - D'APPROUVER la cession du Tracteur Kubota 8030XF78 à la SCI Les Oliviers, 2315 RD104 07000 COUX au prix de 5 182 €.

8 - D'AUTORISER le Maire à signer tous actes nécessaires à la réalisation de ces cessions.

Le Maire de la Commune de Maisons-Laffitte certifie que la présente délibération a été adoptée par le Conseil municipal le 12 décembre 2022 et publiée le 16 décembre 2022,

Pour extrait conforme,
Le Maire.



R2

Accusé de réception en préfecture
078-217803584-20221212-22-131-DE
Date de réception préfecture : 16/12/2022